

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 126

présenté par
M. Berdoati-----
ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« usage culturel »,

les mots :

« utilisation culturelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.